

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 5 novembre 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Bruno Guilbault, conseiller
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller
Lucie Racine, conseillère

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

PUBLIC : AUCUN

RÉS.NO.2012-11-215

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-11-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 5 novembre 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier».

RÉS.NO.2012-11-217

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 15 OCTOBRE 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 1er et du 15 octobre 2012 tels que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-11-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Règlement numéro 354-2012 dont l'objet est de mettre en place un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de Saint-Joachim

ATTENDU QU'IL est obligatoire d'adopter un code d'éthique et de déontologie en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 4 septembre pour annoncer la mise en place de ce code;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #354-2012 intitulé : « Règlement numéro 354-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joachim ». Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

RÉS.NO.2012-11-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Règlement numéro 356-2012

Concernant la sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Joachim

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire et dans l'intérêt public d'adopter un règlement établissant les normes de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du Conseil tenue le 1^{er} octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 356-2012 intitulé : « Règlement numéro 356-2012 concernant la sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Joachim ». Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #357-
2012**

AVIS DE MOTION POUR LA RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #357-2012 PORTANT SUR LA POSSESSION D'ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Avis de motion est donné par le conseiller , monsieur Lawrence Cassista, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement #357-2012 dans le but de régler la possession d'animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

RÉS.NO.2012-11-220

PERMANENCE DE GUY BOLDOC – ASSISTANT-CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Bolduc a été embauché le 7 novembre 2010 comme assistant contremaître;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bolduc devait être évalué au cours de sa période de probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à cette évaluation le 27 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à monsieur Bolduc a été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil d'accorder la permanence pour ce poste à monsieur Guy Bolduc;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du directeur général d'accorder la permanence à monsieur Guy Bolduc pour le poste qu'il occupe à titre d'assistant contremaître de la Municipalité de Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2012-11-221

ACCEPTER L'OFFRE DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # 346-2011 et # 351-2012

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au Ministère des Finances et de l'Économie de procéder à un appel d'offres public pour le financement de deux règlements d'emprunts, soit le règlement #346-2011 pour la Route des Carrières et le règlement #351-2012 pour la réfection de la rue Fillion;

ATTENDU QUE la Banque Royale du Canada nous a déposé une offre de financement le 5 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 14 novembre 2012 au montant de 984 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 346-2011 et 351-2012, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

78 200 \$	2.7000 %	14 novembre 2013
80 700 \$	2.7000 %	14 novembre 2014
82 900 \$	2.7000 %	14 novembre 2015
85 200 \$	2.7000%	14 novembre 2016
657 300 \$	2.7000%	14 novembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et de l'Économie et à la Banque Royale du Canada ».

RÉS.NO.2012-11-222

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS # 346-2011 ET #351-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim souhaite emprunter par billet un montant total de 984 300 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
#346-2011	273 100\$
#351-2012	711 200\$
Total	984 300\$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 984 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 346-2011 et 351-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 14 novembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	78 200 \$
2014.	80 700 \$
2015.	82 900 \$
2016.	85 200 \$
2017.	87 800 \$ (à payer en 2017)
2017.	569 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt #346-2011, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2012);

QU' en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 351-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE l'échéancier de paiement qui a été fourni par le ministère des Finances et de l'Économie le 5 novembre (#20120-5) pour l'émission du 14 novembre 2012 est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et de l'Économie et à la Banque Royale du Canada ».

RÉS.NO.2012-11-223

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 POUR L'OMH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu de la Société d'Habitation du Québec une révision budgétaire pour l'OMH en 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve la révision budgétaire 2012 pour l'OMH et autorise le versement de la contribution « 2012 » de l'OMH de Saint-Joachim au montant de 3 432\$ sur présentation de la facture qui sera émise;

QUE cette contribution municipale est pour le déficit à répartir pour l'année courante ».

RÉS.NO.2012-11-224

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR LAWRENCE CASSISTA À TITRE DE LAURÉAT DU PRIX BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE AU GALA RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QUE monsieur Lawrence Cassista est le lauréat de l'année à titre de bénévole pour la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE monsieur Cassista s'est toujours impliqué dans sa communauté et que le conseil municipal tient à le souligner;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit adressé à monsieur Lawrence Cassista nos félicitations à titre de lauréat du prix bénévole de l'année du gala reconnaissance de la Côte-de-Beaupré ».

RÉS.NO.2012-11-225

ABROGER LA RÉOLUTION 2012-10-212 CONCERNANT LE MODE DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution #2012-10-212 le 15 octobre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère juge préférable que la municipalité procède annuellement pour affecter à même le fonds réservé pour l'entretien des routes les montants requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit rescindée la résolution #2012-10-212 adoptée le 15 octobre dernier qui devait modifier l'article 5 pour le financement du règlement de la route des Carrières;

QUE le conseil affectera à chaque année les montants nécessaires au remboursement de la dette à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au lieu d'utiliser la taxation spéciale basée sur la valeur foncière ».

RÉS.NO.2012-11-226

ACCEPTER LE DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'article 955 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit prononcer son discours au moins 4 semaines avant l'adoption du budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le dépôt du rapport du maire tel que présenté par monsieur le maire, Marc Dubeau. Ledit rapport sera distribué à la population de Saint-Joachim par envoi postal avant le 16 novembre ».

RÉS.NO.2012-11-227

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU CENTRE DES LOISIRS ET DU GARAGE POUR 2012-2013

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de retenir les services de « Janiel plomberie chauffage » pour la saison 2012-2013 pour l'entretien de nos systèmes de chauffage à l'huile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le contrat d'entretien mécanique de la firme « Janiel plomberie et chauffage » pour 2012-2013, pour l'hôtel de ville, le Centre des Loisirs et le garage municipal;

QUE soient achetés trois plans d'entretien préventif au montant de 193.10\$, taxes incluses, chacun;

QUE soit autorisé le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'entretien mentionnés plus haut ».

RÉS.NO.201211-228

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 novembre 2012 pour les chèques numéros : 1200495 à 1200567, ainsi que des chèques Manuels M000015 à M000021 pour un montant de 209 709.34\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-11-229

MANDATER HYDRO-RESSOURCES INC. POUR SUPERVISER LES TRAVAUX DE PROTECTION DE NOS SOURCES

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de retenir les services de « Hydro-Ressources Inc. » pour l'analyse de vulnérabilité du système de captage et la surveillance des travaux près de nos sources d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs sont d'accord avec la méthodologie qui sera utilisée par l'hydrogéologue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le mandat à Hydro-Ressources Inc., tel que proposé dans leur offre de service professionnel datée du 17 octobre 2012, afin de concevoir les modifications à être apportées au terrain, à surveiller les travaux et à produire un rapport à la fin de ceux-ci;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires, soit un montant de 5 950\$, plus les taxes, seront prises à même les surplus accumulés;

QUE le contremaître soit autorisé à commander les matériaux qui seront requis par l'hydrogéologue pour sécuriser nos sources d'eau et, s'il y a lieu, à engager un entrepreneur en excavation pour la location de l'équipement approprié à ce genre de travaux;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

RÉS.NO.2012-11-230

PERMANENCE DE SUZANNE BLOUIN – TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION ET BUREAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Blouin a été embauchée le 17 avril 2012 comme technicienne en administration et bureautique;

CONSIDÉRANT QUE madame Blouin devait être évaluée au cours de sa période de probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à cette évaluation le 24 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à madame Blouin a été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil d'accorder la permanence pour ce poste à madame Suzanne Blouin ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du directeur général d'accorder la permanence à madame Suzanne Blouin pour le poste qu'elle occupe à titre de technicienne en administration et bureautique de la Municipalité de Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2012-11-231

DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS INSTITUTIONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente avec la Ville de Beauré pour le déneigement des rues et des trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de garder à sa charge l'entretien des stationnements institutionnels;

ATTENDU QU'il est opportun d'acheter de l'équipement usagé et de le faire adapter au chargeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le contremaitre à procéder à l'achat d'une grappe chez « Déneigement Daniel Lachance » au coût de 1 000\$ environ;

QUE soit demandé à monsieur André Tremblay de faire les ajustements à cet équipement pour l'adapter au chargeur;

QUE soit autorisé le contremaitre à faire peindre cet équipement chez « FIX Auto »;

QUE cette dépense totale d'environ 2 500\$ soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-11-232

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de retenir les services de « INSPEC-SOL Inc. » pour la réalisation d'une étude géotechnique sur les emplacements de nos futures infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont défini la méthodologie qui sera utilisée par le soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le mandat à « INSPEC-SOL Inc. », tel que proposé dans leur offre de service professionnel datée du 5 novembre 2012, afin de réaliser l'étude géotechnique selon les termes de références définis par nos ingénieurs;

QUE cette offre de services et les courriers électroniques font parties intégrantes de la présente résolution comme si ils étaient au long récités;

QUE les sommes nécessaires, soit un montant de 9 950\$, plus les taxes, seront prises à même les surplus accumulés;

QUE si des travaux supplémentaires sont requis, ils devront être approuvés auparavant par notre ingénieur;

QUE le contremaitre soit autorisé à engager un entrepreneur en excavation pour réaliser les sondages pour l'étude géotechnique;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

RÉS.NO.2012-11-233

INSCRIPTION – FORMATION SUR LES PAYSAGES CULTURELS

ATTENDU QU'Action patrimoine tient une formation en patrimoine sur les paysages culturels le 29 novembre à la Grande Ferme de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE la Municipalité désire préserver nos paysages agricoles et en assurer la pérennité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'inscription de madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, à cette formation du 29 novembre prochain;

QUE soit payés les frais d'inscription de 250\$, taxes en plus, pour cette formation donnée par monsieur Alexandre Laprise, Architecte ».

RÉS.NO.2012-11-234

ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA ET L'UMQ

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité ;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente ».

RÉS.NO.2012-11-235

APPUI À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE les élus municipaux de la Municipalité de Saint-Joachim ont participé aux réunions qui ont conduit à l'adoption de la planification stratégique et du plan de développement durable par la MRC de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE les citoyens ont pu également participer aux consultations publiques tenues par le conseil de la MRC à la fin du mois de septembre;

ATTENDU QUE cette planification stratégique intègre les dimensions du développement durable à l'aménagement du territoire et vise à développer des collectivités viables;

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité de Saint-Joachim adhèrent à cette vision « 2030 » qui vise à offrir et développer des milieux de vie dynamiques et attractifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim adhère au plan de développement durable adopté par la MRC de la Côte-de-Beaupré;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim est d'accord avec les orientations retenues lors de cet exercice, à savoir :

- Orientation 1 : Utiliser de façon optimale le territoire et ses ressources;
- Orientation 2 : Assurer un développement économique durable;
- Orientation 3 : Préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire sur les plans culturel, patrimonial et paysager;
- Orientation 4 : Accroître la qualité de vie de la population de la Côte-de-Beaupré.

QUE la démarche proposée par la MRC reposait sur un processus de mobilisation et de concertation qui ont nécessité la collaboration de plusieurs personnes tout au long de la démarche;

QUE le plan d'action 2013-2018 précisant les engagements pris par la MRC de la Côte-de-Beaupré est annexé à la présente pour en faire partie comme si au long révisé ».

RÉS.NO.2012-11-236

MANDATER ME BOURGET POUR NOTARIER LA SERVITUDE DE L'ÉGOUT PLUVIAL PASSANT SUR LA PROPRIÉTÉ DE MADAME JACQUELINE FERLAND

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté monsieur Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre en septembre 2012 pour préparer une description technique de l'emprise d'une servitude d'égout pluvial et d'un plan qui seront nécessaires pour acquérir la servitude relative à ce projet;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur monsieur Denis Vaillancourt a fourni un rapport daté du 3 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit mandaté M^e Alain Bourget, notaire pour notarié l'acte de la servitude d'égout pluvial de l'avenue Royale et de procéder à leur enregistrement au Bureau de la publicité des droits;

Que la description technique de la propriété de madame Jacqueline Ferland fournie par monsieur Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, minute # 11 444 datée du 3 octobre 2012 soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récitée;

Que soient autorisés le maire et le directeur général, messieurs Marc Dubeau et Roger Carrier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, ledit acte de servitude sur les lots 204 partie et 209 partie;

QUE ladite transaction est faite pour la somme nominale de 1\$ et selon les conditions entendues pour l'entretien de cette servitude ».

RÉS.NO.2012-11-237

INSCRIPTION – SÉMINAIRE EN DESIGN URBAIN ET EN AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Capitale Nationale organise un séminaire en design urbain et en aménagement des paysages le 21 novembre au Lac Delage;

ATTENDU QUE ce séminaire entend favoriser l'atteinte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement et du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'inscription de madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, à ce séminaire du 21 novembre prochain;

QUE soit payé les frais d'inscription de 80\$, taxes en plus, pour ce séminaire organisé par la CRÉ de la Capitale ».

RÉS.NO.2012-11-238

SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX – ROUTE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE madame Pauline Marois, députée du comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré a recommandé une subvention maximale de 13 543\$ pour l'année financière 2012-2013 pour le PAARM;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une confirmation de la réalisation des travaux pour obtenir ladite subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité a dépensé près de 700 000\$ pour la réfection du ponceau de la Route des Carrières à l'automne 2011 et au printemps 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve les dépenses pour l'amélioration de la Route des Carrières (Avenue Royale) pour un montant de 13 543\$ pour l'exercice financier 2012-2013, conformément aux directives du ministère du Transport;

QUE les travaux d'amélioration exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ et au bureau de la députée du comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Pauline Marois ».

RÉS.NO.2012-11-239

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2012 à 20h15».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier